



Mme Amélie de Montchalin

Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

244 boulevard Saint-Germain

75100 PARIS

Paris, le 16 juin 2022

Objet : Transmission des recommandations de Zero Waste France et Surfrider Foundation Europe sur le réemploi des emballages

Madame la ministre,

En ce 16 juin, la communauté internationale célèbre le réemploi et la réutilisation à travers le « *world refill day* ». À cette occasion, **Zero Waste France et Surfrider Europe, soutenues par le Réseau Action Climat, les Amis de la Terre, No Plastic in my Sea, le Réseau consigne et le Réseau vrac**, souhaiteraient vous adresser leurs recommandations en matière de réemploi des emballages pour la France.

Comme vous le savez, la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 n'a pas tranché sur la question de la consigne pour réemploi et/ou recyclage : elle a renvoyé la prise de décision sur le sujet à 2023. À l'approche de l'échéance, nos associations ont à cœur de vous rappeler l'**urgence à développer le réemploi des emballages qu'une très large majorité de Françaises et Français réclame** par ailleurs. Alors que des ressources stratégiques comme le sable se raréfient de jour en jour, le réemploi est un procédé qui permet à la fois de minimiser l'impact écologique de la fabrication d'un emballage et de retarder son recyclage, un procédé loin d'être neutre en termes de consommation d'énergie comme de ressources.

Rentable pour les consommateurs et consommatrices comme les entreprises, le réemploi requiert en revanche des investissements initiaux conséquents. C'est tout un système et une logistique qui sont à (ré)inventer. **La politique publique a ici un rôle de choix à jouer** : en précisant les trajectoires, en octroyant des financements dédiés, en harmonisant la mise en œuvre, elle doit donner l'impulsion nécessaire au développement de la consigne pour réemploi des emballages en France.

Nous comptons sur le gouvernement pour ne pas laisser passer l'occasion offerte par la loi AGEC. Au-delà de projets locaux de plus petite envergure, la consigne a besoin d'être pensée et mise en œuvre dans un cadre massifié pour faire preuve de toute sa pertinence environnementale et économique.

Comptant sur votre mobilisation à ce sujet, nous restons à votre entière disposition pour vous apporter tout complément nécessaire à ce sujet et vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de notre haute considération.

Moïra Tourneur

Responsable du plaidoyer
Zero Waste France

Diane Beaumenay-Joannet

Responsable campagnes et plaidoyer déchets
aquatiques - Surfrider Foundation Europe

P.J. : *Recommandations à l'usage du Gouvernement et des pouvoirs publics en vue de la prise de décision sur la consigne pour 2023*